

Nombre :  
de Membres en exercice 29  
de Présents 24  
de Votants 28  
Quorum 10

Date de convocation : 13 janvier 2021

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
19 janvier 2021 - 20 heures**

L'an deux mil vingt et un,  
Le 19 janvier, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du Theil-sur-Huisne, sous  
la Présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. THIROUARD, MME GUILLIN, M. LHERAULT, MME GEORGET, M. DUTERTRE,  
MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE,  
MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, PIGEOT, MM. MIGNOT,  
DUBOIS, MMES SEMELY, LAUNAY, MOULIN, RICHON.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. CONON (pouvoir à Mme VAIL), MME LE GREZAUSE (pouvoir à MME SEMELY),  
M. LEMOINE (pouvoir à M. VALLET), MME CREMADES (pouvoir à MME MOULIN).

**ABSENT** : M. DENECHAUD.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. FRANCOIS.

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

M. FRANCOIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu de réunion du Conseil municipal du 15 décembre 2020 :**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière réunion.

**Bâtiments – Travaux – Voirie – Habitat**

*\* choix des prestataires pour les contrôles périodiques obligatoires à réaliser dans les  
bâtiments et équipements publics*

Afin d'harmoniser sur tout le territoire de la Commune les interventions en matière de sécurité et  
de vérifications obligatoires, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les entreprises  
suivantes :

N° Lot	Objet	Entreprise proposée	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	Vérifications des installations électriques	APAVE	1 190,00 €	238,00 €	1 428,00 €
2	Vérification des hottes	ICF	1 135,00 €	227,00 €	1 362,00 €
3	Vérification des appareils de cuisson	ICF	625,00 €	125,00 €	750,00 €
4	Vérification des appareils de chauffage - églises	DELESTRE	2 197,80 €	439,56 €	2 637,36 €
6	Vérification des aires de jeux	SAGA LAB	198,00 €	39,60 €	237,60 €
7	Vérification des structures sportives	SAGA LAB	308,00 €	61,60 €	369,60 €
8	Vérification des structures démontables	SAGA LAB	537,00 €	107,40 €	644,40 €
9	Vérification des système de levage	SOCOTEC	215,00 €	43,00 €	258,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>6 405,80 €</b>	<b>1 281,16 €</b>	<b>7 686,96 €</b>

***\* attribution de numéros de voirie à la parcelle cadastrée section AA n° 92 sise 29, rue de la Croix au Theil-sur-Huisne***

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide pour les deux habitations nouvelles situées sur la parcelle cadastrée section AA n° 92 sise 29, rue de la Croix au Theil-sur-Huisne, d'attribuer le n° 29 bis à l'appartement du rez-de-chaussée et le n° 29 ter à l'appartement du 1<sup>er</sup> étage.

***\* choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries du local commercial sis 21, place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne***

Dans le cadre des travaux d'aménagement du local commercial du 21, place des Teilleuls, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre la moins disante, à savoir celle de l'entreprise HAINCOURT pour un montant de 9 450.00 € HT, soit 11 340.00 € TTC pour procéder au remplacement des menuiseries.

**Finances**

***\* autorisation du Conseil municipal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts l'an passé jusqu'à l'adoption du prochain budget***

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption des Budgets Primitifs qui devra intervenir au plus tard le 30 avril 2021 (budget principal et budgets annexes).

***\* mise en place d'un partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques en vue de l'expérimentation du dispositif de synthèse des comptes de la Commune***

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le principe de présentation de synthèses sur la qualité des comptes devant l'assemblée délibérante avant le vote des Comptes de Gestion.

***\* location du terrain cadastré section AI 65 lieu-dit « Chartrage » sur la commune historique du Theil-sur-Huisne pour l'exploitation agricole de la parcelle en 2021***

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. JUPIN à exploiter la parcelle cadastrée section AI 65 au lieu-dit « Chartrage » au Theil-sur-Huisne pour l'année 2021, moyennant un loyer annuel de 100 €.

**Personnel**

***\* suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet et d'un poste d'adjoint technique à temps non complet : mise à jour du tableau des effectifs***

Suite à une nouvelle organisation des services, le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer à compter de ce jour :

- un poste d'adjoint administratif territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (8/35<sup>ème</sup>),
- et un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (10/35<sup>ème</sup>)

et de solliciter l'avis du comité technique du Centre de Gestion de l'Orne.

***\* approbation du document unique***

Le Conseil municipal décide approuve le document unique d'évaluation des risques professionnels ainsi que son plan d'actions.

### ***\* besoin ponctuel du personnel : approbation d'une enveloppe budgétaire 2021***

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour permettre de palier des besoins ponctuels de personnel, de fixer à 20 000 € le montant de l'enveloppe budgétaire qui sera allouée en cas d'accroissement temporaire d'activité pour l'année 2021.

### **Gouvernance**

#### ***\* communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal***

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans les domaines délégués par le Conseil municipal :

- en date du 22/12/2020, il a été procédé à la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour l'aménagement d'un commerce situé 21, place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne.

#### ***\* création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et adoption du règlement intérieur***

Afin de sensibiliser les Jeunes à la vie de la commune et de prendre en compte leurs suggestions, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer un Conseil Municipal des Jeunes et d'approuver le projet règlement intérieur qui sera annexé à la délibération.

### **Police municipale**

#### ***\* campagne de stérilisation des chats errants***

La Commune étant dans l'attente d'informations complémentaires, ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

### **Informations diverses :**

- Point sur la situation sanitaire actuelle et notamment sur la campagne de vaccination contre la COVID 19 qui a débuté dans le Département. Les personnes de plus de 75 ans qui s'inscrivent peuvent bénéficier du service intercommunal de Transport à la Demande pour se rendre dans le centre de vaccination le plus proche. La vigilance est rappelée pour le port du masque.  
Les salles polyvalentes demeurent fermées sauf pour les activités culturelles et demandes ponctuelles. Seules les réunions à caractère professionnel peuvent y avoir lieu.
- Les quatre défibrillateurs acquis en fin d'année dernière ont été installés dans les salles polyvalentes de L'Hermitière, Saint-Agnan-sur-Erre, Gémages et Mâle. Dorénavant, toutes les salles en sont équipées permettant ainsi d'améliorer les conditions de sécurité des usagers. Une démonstration sera proposée aux membres du Conseil municipal. Une réflexion sera menée pour une installation en extérieur accessible à tous à l'avenir.
- Trois nouveaux radars pédagogiques ont été installés dernièrement à La Rouge, Mâle et Saint-Agnan-sur-Erre.
- La population de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon l'INSEE s'élève à 3 601 habitants contre 3 696 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Point sur le pôle de santé : une rencontre a eu lieu dernièrement avec deux futurs médecins potentiellement intéressés pour intégrer le pôle de santé dont les travaux sont en cours de finalisation : pour le moment, seul le Dentiste est installé. Les autres professionnels devraient rejoindre les locaux au 1<sup>er</sup> mars 2021.

- La Commune a été retenue pour participer au programme « Petites Villes de Demain ». Un dossier commun avec la commune de Bellême avait été déposé par la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.
- Remerciements des élèves des écoles de la Commune pour les livres qui leurs ont été offerts avant Noël. Ils ont également adressé leurs vœux à la Municipalité.
- Point Environnement et Culture : la commission « Environnement » s'est réunie le 22 décembre dernier pour étudier entre autres, les travaux de plantations et la pose des nichoirs.  
La commission « Culture » oeuvre actuellement sur un programme proposé par la Région pour la relance de la culture.  
De nouvelles actions pourraient être mises en place en partenariat avec la Compagnie du Théâtre, de même une proposition de festival est à l'étude.  
La Municipalité déplore également la taille drastique opérée par les services du Conseil Départemental le long de la déviation au Theil-sur-Huisne.  
Par ailleurs, suite au courrier adressé par la Commune au Président du Conseil Départemental, il est envisagé la pose de panneaux d'informations touristiques sur la RD 923.
- Point Social : un local sera mis à disposition de l'association Solidarité Notre Dame à la résidence autonomie des 4 Vents pour la distribution de l'aide alimentaire, en remplacement de son local actuel devenu vétuste, à compter de février 2021.  
Une étude va être lancée dans le prochain bulletin communal pour la mise en place d'une mutuelle communale.
- Point Communication : un travail est actuellement en cours sur la dénomination des habitants de la Commune ainsi que certains bâtiments publics et un appel à idées sera transmis dans le bulletin.  
Enfin, un travail sur la signalétique pour les commerçants notamment va démarrer en lien avec la Communauté de Communes.
- Point Séniors : remerciements aux Conseillers qui ont contribué aux appels téléphoniques des personnes vulnérables ainsi qu'à ceux qui ont participé à la distribution des colis de Noël aux anciens. Une réflexion est en cours pour le remplacement du traditionnel banquet qui leur était offert tous les ans par la livraison d'un repas à domicile par les restaurateurs de la Commune, pour palier les annulations de 2020.
- Point Vie associative : il a été donné connaissance des résultats du concours des illuminations. Compte-tenu de la crise sanitaire, l'étude de l'octroi des subventions aux associations sera probablement décalée en cours d'année : un courrier dans ce sens sera adressé aux associations.

La prochaine réunion du Conseil municipal a été fixée au mardi 9 mars 2021 à 20 h.

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 30.

Le Maire,



Sébastien THIROUARD